

**Cotisations et prestations annuelles maximales
Régimes enregistrés (RPA, RPDB et REER) et CÉLI**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
RPA à cotisations déterminées	18 000 \$	19 000 \$	20 000 \$	21 000 \$	22 000 \$	22 450 \$	Indexées
RPA à prestations déterminées (rente maximale par année de service)	2 000 \$	2 111 \$	2 222 \$	2 333 \$	2 444 \$	2 494 \$	Indexées
RPDB	9 000 \$	9 500 \$	10 000 \$	10 500 \$	11 000 \$	11 225 \$	Indexées
REER	16 500 \$	18 000 \$	19 000 \$	20 000 \$	21 000 \$	22 000 \$	Indexées
CÉLI (depuis le 1 ^{er} janvier 2009)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5 000 \$	5 000 \$	Indexées

Régime de pension agréé à cotisations déterminées (incluant le RRS)

18% du salaire de l'année courante, sous réserve du montant indiqué au tableau ci-dessus.

Régime de pension agréé à prestations déterminées

2% du salaire de l'année courante, sous réserve du montant indiqué au tableau ci-dessus; la prestation totale est sujette à certaines limitations.

Régime de participation différée aux bénéfiques (RPDB)

18% du salaire de l'année courante, sous réserve du montant indiqué au tableau ci-dessus (et qui correspond à 50% du montant maximal du RCR à cotisations déterminées).

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

18% du revenu gagné de l'année précédente, moins le facteur d'équivalence (FE) de l'année précédente, sous réserve du montant indiqué au tableau ci-dessus, plus le facteur d'équivalence rectifié (FER) s'il y a lieu, plus les cotisations non utilisées accumulées.

Il est également possible d'effectuer une cotisation additionnelle non déductible au moment où elle est effectuée (appelée cotisation excédentaire) de 2 000\$ à vie.

Compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI)

Montant fixe sans égard aux revenus; les sommes non cotisées ainsi que les retraits peuvent être utilisés ultérieurement.

Préparé par GRMF inc.
Le 4 janvier 2010

Ce document n'a aucune valeur légale.